

REVENDICATIONS

1. Elément de coffrage (10) pour une extrémité de panneau de paroi moulée, ledit élément de coffrage (10) s'étendant selon une direction longitudinale (A) et comprenant :
 - une semelle (12) présentant un premier bord latéral (14), un second bord latéral (16), une face externe (18), une face interne (20) portant un caisson (22), ledit caisson (22) laissant libre sur la face interne (20) de la semelle (12) une première zone latérale (30), définie entre le premier bord latéral (14) et le caisson (22), et une seconde zone latérale (32), définie entre le second bord latéral (16) et le caisson (22) ;
 - un dispositif d'aide au décoffrage (40) coopérant avec la semelle (12) ;
- ledit élément de coffrage étant caractérisé en ce que le dispositif d'aide au décoffrage comporte au moins un premier profilé sacrificiel (42) comprenant une première portion (50) disposée sur la première zone latérale de la face interne (20) de la semelle.
2. Elément de coffrage selon la revendication 1, caractérisé en ce que le premier profilé sacrificiel (42) comporte en outre une deuxième portion (52) disposée sur la face externe de la semelle.
3. Elément de coffrage selon la revendication 2, caractérisé en ce que, considérée selon une direction transversale à la direction longitudinale, la largeur (d1) de la première portion (50) est supérieure au tiers de la largeur (l₁) de la première zone latérale, de préférence supérieure à la moitié de la largeur de la première zone latérale.
4. Elément de coffrage selon la revendication 2 ou 3, caractérisé en ce que premier profilé sacrificiel comporte en outre une troisième portion (54) disposée le long du premier bord latéral (14), la troisième portion étant fixée aux première et deuxième portions du premier profilé sacrificiel.

5. Elément de coffrage selon la revendication 4, caractérisé en ce que les première (50), deuxième (52) et troisième (54) portions forment une seule et même pièce.
- 5
6. Elément de coffrage selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que, considérée selon une direction transversale à la direction longitudinale (A), la largeur (d_2) de la première portion (50) est supérieure au tiers de la largeur de la semelle.
- 10
7. Elément de coffrage selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que le premier profilé sacrificiel (42) est constitué d'un matériau friable.
- 15
8. Elément de coffrage selon la revendication 7, caractérisé en ce que le matériau friable présente une densité comprise entre 10 et 60 kg/m³, de préférence comprise entre 15 et 45 kg/m³.
- 20
9. Elément de coffrage selon la revendication 7 ou 8, caractérisé en ce que le premier (70) profilé sacrificiel (42) est réalisé en polystyrène.
10. Elément de coffrage selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'il comporte en outre un dispositif de fixation (70) pour fixer le premier profilé sacrificiel à la semelle.
- 25
11. Elément de coffrage selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'il comporte en outre au moins un second profilé sacrificiel (44) comportant une première portion (50') disposée sur la deuxième zone latérale (32).
- 30
12. Elément de coffrage selon la revendication 11, caractérisé en ce que le second profilé sacrificiel (44) comporte en outre une deuxième portion (52') disposée sur la face externe (18) de la semelle (44).
- 35
13. Elément de coffrage selon les revendications 2 et 12, caractérisé en ce que les deuxièmes portions (52, 52') des premier et second

- 5 profilés sacrificiels présentent deux côtés latéraux (52a, 52a'), parallèles à la direction longitudinale (A), les deux côtés latéraux étant éloignés l'un de l'autre selon une direction transversale à la direction longitudinale de façon à créer un canal longitudinal (60) entre les deuxièmes portions (52, 52') premier et second profilés sacrificiels.
- 10 14. Élément de coffrage selon la revendication 12 ou 13, caractérisé en ce que le second profilé sacrificiel (44) comporte une troisième portion (54') disposée le long du second bord latéral (16), la troisième portion étant fixée aux première et deuxième portions du second profilé sacrificiel.
- 15 15. Élément de coffrage selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que le dispositif d'aide au décoffrage (10) comporte une pluralité de premiers profilés sacrificiels (42) disposés selon la direction longitudinale (A).
- 20 16. Système de coffrage comportant un élément de coffrage selon l'une quelconque des revendications précédentes, et un dispositif de décoffrage comportant au moins une première main de décoffrage (120) configurée pour être déplacée longitudinalement le long de la première zone latérale (30) de la face interne de la semelle (12) de façon à casser au moins la première portion du premier profilé sacrificiel (42, 42').
- 25 17. Procédé de décoffrage d'un élément de coffrage selon l'une quelconque des revendications 1 à 15, ledit élément de coffrage étant placé à l'extrémité d'une tranchée remplie de béton, procédé dans lequel on déplace une main de décoffrage selon la longueur de la semelle de sorte que la main de décoffrage casse au moins la première portion du premier profilé sacrificiel, puis on retire l'élément de coffrage de la tranchée.
- 30 18. Procédé de réalisation d'une paroi moulée (100) dans le sol (S), comprenant les étapes suivantes :
- 35

- on fore une première tranchée verticale de section rectangulaire dans le sol, la première tranchée présentant une première extrémité longitudinale ;
- 5 - on place un élément de coffrage selon l'une quelconque des revendications 1 à 15 dans la première tranchée, à proximité de l'extrémité longitudinale, le premier profilé sacrificiel comportant en outre une deuxième portion disposée sur la face externe de la semelle ;
- 10 - on remplit la première tranchée avec du béton afin de former un premier panneau de béton ;
- après durcissement du premier panneau de béton, on fore une deuxième tranchée adjacente à la première tranchée tout en mordant la deuxième portion du premier élément sacrificiel ;
- 15 - on déplace longitudinalement une première main de décoffrage dans l'épaisseur de la première portion afin de casser ladite première portion ;
- on retire l'élément de coffrage hors de la première tranchée ;
- on remplit la deuxième tranchée avec du béton afin de former un deuxième panneau de béton.
- 20